



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC**

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-564
INSTAURANT UN PROGRAMME D'AIDE VISANT À FAVORISER LA CONSTRUCTION DE
LOGEMENTS LOCATIFS PRIVÉS**

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le Conseil de la ville de Paspébiac a adopté à la séance ordinaire du 11 mai 2026 le Règlement numéro 2026-564 instaurant un programme d'aide visant à favoriser la construction de logements locatifs privés

QUE ce Règlement est en vigueur en date du 13 mai 2026.

QUE ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)

Donné à Paspébiac,
Ce 13^e jour de mai 2026

Daniel Langlois
Directeur général | Greffier